

**Zeitschrift:** Tracés : bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 129 (2003)  
**Heft:** 21: Pont neuf

## Werbung

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# 20 ans d'innovation et de continuité

*Projet: Villa individuelle Resenterra, Fully  
Client: Thomas Coquoz architecte, Martigny*



# Allplan 2003

L'outil adapté  
aux architectes et  
aux ingénieurs



Distribution et support  
pour la Suisse romande:  
ACOSOFT SA  
1870 Monthey  
024 / 471 94 81  
[www.acosoft.ch](http://www.acosoft.ch)

qui sont prêts à reprendre ces tâches de première importance. La direction a donc nommé les nouveaux présidents de ces commissions et elle remercie tous les participants concernés de leur infatigable engagement.

## Représentation de la SIA dans des organisations tierces

La **sia** collabore avec de nombreuses organisations et cultive des liens divers avec des organismes publics et privés. Or les représentants de la **sia** au sein de telles structures tierces se sont souvent trouvés réduits à exprimer leurs vues et convictions personnelles faute d'une relation plus étroite aux organes exécutifs de la **sia**. C'est pourquoi les représentants auprès de tiers seront à l'avenir encadrés par un groupe responsable qui assurera l'échange d'informations. Les mandats de représentation seront ainsi fondés sur une politique définie d'entente avec la direction, ce qui contribuera aussi à uniformiser la communication et l'image de la **sia** à l'externe.

## Collaborations volontaires et travaux rémunérés

En principe, le travail fourni au sein de la **sia** l'est sur une base volontaire et seuls les frais font l'objet d'une compensation. Dans le cadre de projets complexes ou lors de périodes conjoncturelles difficiles, la pression s'accroît toutefois en faveur de mandats rémunérés pour soutenir les volontaires actifs au sein des commissions. Or la fixation du salaire horaire adapté dans de tels cas constitue un point délicat. La direction a donc plafonné la rémunération de prestations mises au concours dans ce cadre au salaire de catégorie B défini par la Kbob (Coordination des services fédéraux de la construction et de l'immobilier).

Eric Mosimann, secrétaire général de la SIA



NEMETSCHek  
FIDES & PARTNER AG